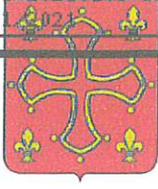


AR PREFECTURE

082-218200871-20210105-DECISION20211-AR
Reçu le 07/01/2021



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2021-1

Objet : Location appartement

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

CONSIDERANT

Que la commune de Lafrançaise a décidé de louer à Monsieur TAIHANI Mohamed un appartement situé 3 rue neuve à Lafrançaise,

Qu'un bail a également été établi afin de bien définir les droits et obligations des locataires au regard de la mise à disposition du bien,

Qu'il convient de signer ce bail,

DECIDE

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur TAIHANI Mohamed pour la location d'un appartement, situé 3 rue neuve à Lafrançaise.

Le Bail prend effet le 8 janvier 2021 et se terminera le 31 mars 2021.

Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de :

- 350 € mensuel.

Fait à Lafrançaise
Le 5 janvier 2021.



Le Maire

T. DELBREIL

Lafrançaise